

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du VENDREDI 30 JUILLET 2021 à 20 H 00 en mairie

Conseillers en exercice : 15

Présents : 10 Votants 14

MACHARD Bruno, Maire,
BOURGEOU Alix. BUCHER Noël. CARDOT Jules. CLOT Jean-Paul. DOMINGUES Yves .GALLAND
Jean-François. GAULIARD Cécile. MAGUET Valérie. TISSERAND Martine.

Absents excusés : FRANÇOIS Nathalie. HURAUX Hélène. MANTEY Josiane. PUJOL Gilbert.
MOUGIN Sébastien (non excusé)

Secrétaire : BOURGEOU Alix

Procurations : HURAUX Hélène à Bruno MACHARD
PUJOL Gilbert à Martine TISSERAND
FRANÇOIS Nathalie à Martine TISSERAND
MANTEY Josiane à Jules CARDOT

Validation compte-rendu.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte-rendu du 25 juin 2021.

Conventions avec la Communauté de communes de LA HAUTE COMTE

Pour locaux Maison France Service

La permanence Maison France Service a lieu temporairement au rez de chaussée de la mairie côté ouest, en attendant que l'aménagement complet du rez de chaussée côté EST qui accueillera ce service définitivement soit réalisé. Le conseil municipal accepte la convention pour le local temporaire et la convention pour les locaux du côté EST pour l'implantation définitive qui définissent les modalités de mise à disposition à passer avec la communauté de communes de la HAUTE COMTE.

Pour les locaux temporaires compte-tenu du faible temps d'occupation aucune charge n'est demandée, pour la partie du rez de chaussée EST qui est aménagé par la COM.COM pour l'utilisation définitive, les frais eau, électricité chauffage seront pris par la communauté de communes.

Le Maire est autorisé à signer les conventions et toutes pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

Ouverture de crédit au budget lotissement

Des études de sol sont désormais obligatoires pour la vente de terrains ; il a été nécessaire de les réaliser pour les parcelles non vendues. Pour régler cette dépense qui n'avait pas été prévue au budget primitif du lotissement, le conseil municipal décide d'ouvrir un crédit de 4 000 €.

- article dépense fonctionnement 605
- article recettes fonctionnement 7015

Adopté à l'unanimité

Crédit Chantier éducatif jeunes.

La convention passée avec l'Association Mosaïque lupéenne prévoit que la commune verse à l'Association 120 € par jeune accueilli. Le conseil municipal décide de prévoir un crédit de 840 € (7 jeunes maximum x120€)

Adopté à l'unanimité

SIED 70 :

Modification des statuts du : compétence optionnelle stations GNV et hydrogène

Le Maire indique que Comité syndical du SIED en date du 13 mars 2021 a pris la décision de modifier les statuts du syndicat pour y adjoindre la compétence optionnelle « stations GNV et hydrogène »,

Après lecture de la délibération prise par le SIED, le conseil municipal de VAUVILLERS accepte ces modifications.
Adopté à l'unanimité

Transfert de la compétence gaz des communes de CHARIEZ et MONTIGNY-LES-VESOUL.

Monsieur le Maire informe que les communes de CHARIEZ et de MONTIGNY-LES-VESOUL sont concernées par le raccordement d'un projet de méthanisation depuis RAZE sur VESOUL.

Ce raccordement pose la question d'une éventuelle distribution du gaz naturel sur les communes traversées par la conduite d'injection.

L'étude de ce projet nécessite une coopération intercommunale et les communes de CHARIEZ et de MONTIGNY-LES-VESOUL ont donc souhaité, par délibérations respectives en date du 8 décembre 2020 et du 25 février 2021, transférer la compétence relative à la distribution publique de gaz au SIED70.

Le SIED 70 en date du 13 mars 2021 a accepté cette modification, le conseil municipal de VAUVILLERS valide cette décision.
Adopté à l'unanimité

Contrat gaz bâtiment salle des fêtes

Le contrat gaz pour 3 bâtiments communaux, salle des fêtes ; ex trésorerie et 33 grande rue arrivent à échéance le 30 septembre 2021. La fourniture de gaz n'est plus nécessaire que pour la salle des fêtes qui en utilise peu et qui est souvent remboursé par les utilisateurs. Compte-tenu des augmentations de tarif et suite à la proposition de EDF fournisseur actuel de gaz, le conseil municipal valide le contrat d'une durée de 3 ans au tarif fixe à compter du 1^{er} octobre 2021 avec ce fournisseur et autorise le Maire à signer le contrat.

Adopté à l'unanimité

Mise en œuvre du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel : IFSE et éventuellement CI)

Monsieur le Maire indique que la commune pouvait mettre en place le RIFSEEP depuis plusieurs années.

Ce Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel comprend 2 parts :

- IFSE (Indemnité de fonctions, des sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle)
- CI (complément indemnitaire versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent).

Il souhaite en faire bénéficier les agents communaux selon les cadres suivants

- les adjoints administratifs
- les adjoints techniques

Il précise que la réglementation prévoit l'attribution de ces primes pour l'ensemble du personnel rentrant dans chaque cadre d'emploi, aucune exclusion n'est possible.

Le Maire propose de fixer les groupes et de retenir le montant maximum annuels ci-après :

L'IFSE est versée mensuellement, proratisée en fonction du temps de travail

Groupes	FONCTIONS / POSTES DE LA STRUCTURE	Montants annuels maximum de l'IFSE pour un temps complet	MONTANTS ANNUELS MINIMUM DE L'IFSE POUR UN TEMPS COMPLET
Adjoints administratifs / Adjoints techniques			
G1	Secrétaire de mairie Agent technique polyvalent expérimenté et doté d'une qualification technique	1500 €	100 €
G2	Agent technique territorial Agent d'entretien de locaux	500 €	50 €

CI (Complément indemnitaire) est versé mensuellement à compter de l'année N sur la base de l'entretien professionnel de l'année N-1, proratisé en fonction du temps de travail

Il est versé en fonction de la valeur professionnelle et de l'investissement de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel.

Vu la détermination des groupes relatifs au versement de l'IFSE les plafonds annuels du complément indemnitaire sont fixés comme suit :

GROUPES	MONTANTS ANNUELS MAXIMUM DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE POUR UN TEMPS COMPLET	MONTANT SUSCEPTIBLE D'ETRE VERSE
Adjoints administratifs / Adjoints techniques		
G1	800,00 €	0 à 100%
G2	250,00 €	0 à 100%

Attribution :

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

Compte-tenu des précisions données par le Maire le Conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE d'instaurer, à compter du 01 septembre 2021, au profit des agents titulaires :
 - * l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus
 - * le complément indemnitaire dans les conditions indiquées ci-dessus

Marché de travaux réseaux assainissement :

Suite à l'appel d'offres lancé concernant les travaux réseaux assainissement, il s'est avéré que seulement 2 offres ont été reçues, et leur montant est très supérieur à l'estimation.

Compte-tenu du contexte actuel, reprise de travaux par les entreprises qui ont une charge de travail importante, il paraît souhaitable de relancer cet appel d'offres, d'autant plus que nous n'avons pas encore les notifications de subventions et que sans ces aides financières ils ne pourront être réalisables.

Le conseil municipal accepte de relancer l'appel d'offres pour les travaux d'assainissement et autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Adopté à l'unanimité

Remboursement d'une partie de facture mobilier bibliothèque

Après avoir passé commande pour l'aménagement de la bibliothèque municipale auprès du magasin IKEA, pour un montant de 1 739.16 €, l'enlèvement a été assuré par la commune. Sur place, il s'est avéré que le compte client de la commune existant depuis plusieurs années n'accordait le départ du matériel qu'à hauteur de 1 000 €. Le conseiller municipal BOURGEOT Alix, accompagné d'un bénévole a été contraint afin de pouvoir ramener la totalité de la commande de régler personnellement la différence d'un montant de 739.16€. Compte-tenu de ce fait exceptionnel, le conseil Municipal décide de rembourser à Alix BOURGEOT, la somme avancée soit 739.16 €.

Adopté à l'unanimité

Vente de sacs rouges

Lors de manifestations il est nécessaire d'utiliser par des particuliers ou des associations la poubelle ordures ménagères qui ne reçoit que des sacs rouges. Le remboursement de ces sacs figure sur le contrat de location de la salle des fêtes, mais compte-tenu que le besoin de sacs peut se faire hors location de salle, et qu'il n'y a plus de régie, le conseil municipal décide que pour l'encaissement de vente de sacs, un titre de recette sera émis, pour un minimum de 15 €, le prix du sac étant son prix d'achat à la Communauté de Communes.

Adopté à l'unanimité

Relais Petite enfance de la HAUTE COMTE. Mise à disposition de locaux.

La communauté de communes de la HAUTE COMTE a conventionné avec l'Association Mosaïque Lupéenne pour le Service Relais d'assistants maternels (RPAM) qui utilisait les locaux du Relais service public dans lesquels la bibliothèque communale va s'installer, rue de la Maison de Justice. Le conseil municipal accepte de mettre à disposition à compter du 1^{er} septembre 2021 la salle communale utilisée par le club de l'Amitié, et autorise le Maire à signer tous documents établis pour l'utilisation le vendredi matin par ce service dénommé maintenant RELAIS PETITE ENFANCE DE LA HAUTE COMTE.

Adopté à l'unanimité

Association SUD HAUTE MARNE MULTI MEDIA : Mise à disposition de locaux.

L'association SUD HAUTE MARNE MULTI MEDIA afin de continuer les cours d'initiation à l'informatique qu'elle donne sur la commune de VAUVILLERS, à souhaiter comme l'année dernière la mise à disposition d'une salle, à compter du 30 août 2021. La commune renouvelle son accord pour la mise à disposition d'une salle du rez de chaussée côté ouest de l'hôtel de ville. Il autorise le Maire à signer tous documents établis pour cette mise à disposition.

Adopté à l'unanimité

Décisions prises en vertu d'une délégation. Location garage N°4

Monsieur le MAIRE expose à l'assemblée ce qui suit :

- Vu l'article L2122-22 du CGCT
- Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du 05 juin 2020
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par Monsieur le MAIRE en vertu de cette délégation

Décision N° 2 du 13 juillet 2021

Signature du bail de location du garage N°4 rue du général MARCOT
avec SALCH Patrice à compter du 15 juillet 2021, au loyer mensuel de 20 €

Informations diverses

Le maire remercie Jean-François Galland et au travers de sa personne l'ensemble des membres du comité des fêtes pour leur implication dans l'organisation des diverses manifestations qu'il a organisé ces dernières semaines (fête de la musique – soirée du feu d'artifice...) pour lesquelles il n'y a eu que des retours positifs. Il remercie également les membres du conseil qui se sont impliqués également dans ces festivités ainsi qu'à l'occasion de la soirée des Estivales de Saône.

Il faut être conscient que l'organisation de ces manifestations nécessitent beaucoup d'investissement pour tous les bénévoles qui ne comptent pas leur temps. Merci à tous.

Le permis de construire de la Maison France Service a été déposé ce jour. Les travaux d'aménagement de cette structure qui occupera tout le côté gauche du rez de chaussée, devrait débuter courant octobre ou novembre.

En parallèle à ces travaux, l'aménagement de la nouvelle bibliothèque dans le bâtiment annexe derrière l'hôtel de ville, prend forme. Du mobilier acheté chez IKEA va permettre d'optimiser la présentation des livres.

Le chauffe eau de la salle des fêtes, qui donnait des signes de fatigue depuis de nombreuses années, va être remplacé.

Le vitraux de l'église ont tous été réparés. Le bardage en bois sera enlevé dans le même temps que la réfection du toit de la poste.

2 miroirs ont été commandés et livrés pour sécuriser la sortie de la rue de la Maladière et la sortie de la rue de la Harpe, sur la grande rue.

Les feux tricolores route de Melincourt sont de nouveaux en panne. Contact a été pris par Gilbert Pujol avec le fournisseur qui va renvoyer une nouvelle carte électronique.

La municipalité participe à l'opération de récupération des téléphones mobiles mise en place par l'opérateur ORANGE. Un carton a été mis en place à cet effet chez MESSEY.

Le conseil paroissial a validé la prise en charge de la nouvelle sono de l'église. La commune se charge de valider le devis et de régler la facture et la paroisse reversera à la commune le montant de cette installation sous forme de don. Le maire remercie le conseil paroissial pour cette généreuse participation qui va permettre de faire avancer de manière significative les autres travaux envisagés (remplacement du moteur de l'orgue, électricité).

Le 21 juillet, le bureau d'étude « PLANAIR » est venu présenter aux membres de la commission « Bâtiments » le résultat de leur étude de faisabilité de la chaufferie bois, étude lancée en 2019. Les membres de la commission, qui ont pris acte de ce rapport, se réuniront prochainement pour débattre de l'opportunité de poursuivre ce projet.

Fin de séance 22 h 30

Date du prochain conseil (sous toute réserve) : Vendredi 17 septembre 2021 à 20h00